

Le programme

A1/ Elaborer le dossier de l'état actuel d'un projet de réhabilitation 70 h

- M1.1 Réaliser l'auscultation puis le diagnostic de l'existant 12 h
- M1.2 Etablir le relevé dimensionnel 28 h
- M1.3 Création du dossier de plans (Autocad) 30 h

A2/ Elaborer le dossier de l'état projeté d'un projet de réhabilitation 250 h

- M2.1 Connaître les aspects administratifs et réglementaires 16 h
- M2.2 Connaître les différents modes constructifs liés à la réhabilitation 164 h
- M2.3 Création du dossier de plans (Autocad) 30 h
- M2.4 Rédiger un CCTP 28 h
- AD2.1 Maîtriser les techniques de recherche documentaire 12 h

A3/ Etablir un estimatif, proposer un plan de financement d'un projet de réhabilitation 68 h

- M3.1 Etablir un métré quantitatif 36 h
- M3.2 Etablir un métré estimatif 24 h
- M3.3 Connaître les différentes possibilités de financement et d'aide 8 h

A4/ Conduire et suivre les travaux d'un projet de réhabilitation 80 h

- M4.1 Analyser les différentes phases de réalisation 16 h

- M4.2 Préparer un planning 12 h
- M4.3 Préparer les documents de suivi d'un chantier 20 h
- M4.4 Participer aux réunions de chantier 16 h
- M4.5 Rédiger et transmettre les comptes rendus de réunion de chantier 16 h

Enseignement Transversal 124 h

- AT1 Connaître les différents acteurs de l'acte de construire 40 h
- AT2 Rechercher un emploi 48 h
- AT3 HQE, développement durable 12 h
- AT4 Travail Collaboratif 24 h

AT5 Informatique 68 h

- Apprentissage du Clavier 12 h
- Système d'exploitation (Win XP) 12 h
- Traitement de texte (Word) 16 h
- Tableur (Excel) 16 h
- Base de données 12 h

AT6 Projet de fin d'étude 140 h

- Développer ses compétences par une étude de synthèse

AT7 Stage en milieu professionnel 350 h

- Mettre en œuvre les capacités acquises pour développer les compétences nécessaires à la réalisation de tâches de Technicien en Réhabilitation et Amélioration du Bâtiment.

L'organisation

La formation se déroule du 24 janvier au 21 octobre 2011, sur 1150 heures (dont 800 h en centre réparties sur 23 semaines, soit un horaire total hebdomadaire moyen de 35 h) et de 350 h en entreprise (10 semaines). Les horaires et conventions de l'entreprise s'appliquent aux stagiaires.

La validation

Les connaissances seront contrôlées en cours d'année et par un contrôle final.

La formation est divisée en quatre unités d'enseignement : réhabilitation, informatique, projet tutoré et stage en entreprise.

Le Diplôme d'Université Technicien en Réhabilitation et Amélioration du Bâtiment sera délivré aux stagiaires qui auront obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 avec une moyenne dans chaque unité d'enseignement au moins égale à 8/20.

Information - candidature

Isabelle Le Pichon • Tél. 02 40 17 81 63